



Notes de frais post licenciement

Par Cadrelogistique

Bonjour à tous,

Ancien cadre dans un grande entreprise de logistique, j'ai été licencié il y a plus de deux ans pendant alors que j'étais en déplacement professionnel. J'ai avancé les frais et conservé toutes les factures de ce déplacement, cependant l'entreprise ne m'a à ce jour toujours pas payé. Plusieurs fois j'ai échangé avec le RH encore en poste qui m'assurait à chaque fois de ce qu'il "relançait" les services concernés.

Je compte désormais engager une procédure pour les contraindre à honorer cette dette. Quelqu'un connaîtrait-il la marche à suivre et les coûts inhérents à la démarche ? Il me semblait que les prud'hommes étaient gratuits mais j'ai vu passer des informations contradictoires.

D'avance merci pour votre aide à tous

Par Isadore

Bonjour,

Oui, il faut saisir les prudhommes. C'est gratuit, sauf l'avocat. Si vous ne maîtrisez pas la procédure, il est vivement conseillé de vous faire assister soit par un avocat (voir votre protection juridique) soit par un défenseur syndical (gratuit). Vous pourrez trouver la liste des défenseurs syndicaux sur Internet.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2360]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2360[ur]

Attention à la prescription, notamment si vous avez signé le reçu de solde de tout compte.

Par Cadrelogistique

Bonjour,

Merci pour vos éclaircissements précieux

En effet je n'avais pas pensé au solde tout compte

Je n'hésiterai pas à vous solliciter au cours de la procédure si d'autres questions apparaissent.